



MAIRIE DE LA CHAPELAUDE
1, Place du 11 Novembre 1918
03380 LA CHAPELAUDE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELAUDE**

Date de la Réunion : 12 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze janvier, à 18 heures 30, se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUIL, élu Maire.

Date de la convocation : 5 janvier 2023

Date d'affichage : 5 janvier 2023

Présents : MM Alain DUBREUIL - Jean-Louis CHEMINET - Jean-Claude AUGIAT - Corine MANGERET - Olivier ARROYO - Guillaume BRODIN - Angélique CABANNE - Sylvia DUMONTET - Isabelle GOMES - Georges GUYOT - David LAFAYE - Daniel PASCUAL - Arlette REY - Pierrette ROUGIER.

Absent excusé : /

Absent : /

Secrétaire de Séance : Mme Sylvia DUMONTET

Procuration : /

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- Schéma directeur des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales : lancement de l'appel d'offres
- Effacement de dettes
- Projets éoliens
- Devis vidéoprojecteur pour la salle polyvalente
- Adressage : état d'avancement
- Informations diverses
- Questions diverses

Le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité des membres présents.

SCHÉMA DIRECTEUR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

📁 **Délibération n° 23 01 12_001**

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité pour la commune de réaliser son schéma directeur d'assainissement. Le précédent, trop ancien, est devenu obsolète.

Puis il propose de lancer une consultation en procédure adaptée conformément à l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique modifié, pour missionner un bureau d'études.

Le conseil municipal, considérant les explications données, à 14 voix pour, autorise le Maire à lancer la consultation.

EFFACEMENT DE DETTES

📁 Délibération n° 23 01 12_002

Le Maire informe le conseil municipal que le Service de Gestion Comptable de Montluçon lui a fait parvenir un dossier de demande d'effacement de dettes pour un contribuable.

Ce contribuable, avait, au profit du service assainissement, une dette de 54,80 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour :

- approuve l'effacement de la créance s'élevant à 54,80 €.
- dit que ce montant sera mandaté sur le compte 6452 du budget assainissement.

PROJETS ÉOLIENS

📁 Délibération n° 23 01 12_003

Le Maire fait part des nombreuses sollicitations téléphoniques auxquelles les agents administratifs doivent répondre émanant de sociétés à la recherche de territoires pour l'implantation d'éoliennes.

Bien conscient que seul le préfet peut intervenir dans ce domaine, et sachant que le conseil municipal sera sollicité à chaque fois qu'un dossier sera présenté, il souhaite cependant limiter les contacts pour ce type de projets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 4 abstentions :

- exprime ses réticences à tout projet éolien non abouti.
- se prononcera au cas par cas pour les dossiers dont la Préfecture aura eu connaissance au préalable

DEVIS VIDEOPROJECTEUR POUR LA SALLE POLYVALENTE

📁 Délibération n° 23 01 12_004

Le Maire rappelle la volonté du Conseil municipal d'équiper la salle polyvalente d'un vidéoprojecteur.

Puis il présente le seul devis reçu pour la fourniture et la pose de ce matériel.

Le conseil municipal, à 14 voix pour :

- autorise le Maire à signer le devis de la société RDN s'élevant à 1 847,50 € HT soit 2 217,00 € TTC.

ADRESSAGE : ÉTAT D'AVANCEMENT

Les documents issus de la synthèse des réunions de travail ont été distribués aux membres du conseil municipal. Ils seront présentés aux administrés en réunion publique.

INFORMATIONS DIVERSES :

➤ Délestage électrique :

Le SIVOM Rive Gauche du Cher a fait savoir que les éventuels délestages électriques pourraient entraîner une baisse de pression pour la distribution d'eau potable.

➤ Vidéosurveillance :

L'ensemble du matériel a été reçu. L'installation sur les derniers sites devrait intervenir au plus tard début février.

- **Devis SCUTUM :**
Suite à une visite de contrôle de la société SCUTUM, des devis pour le remplacement d'extincteurs (626,40 € HT) et de plusieurs éclairages de sécurité (498,20 € HT) ont été fournis.
- **Reconquête des Centres-Villes Centres-Bourgs (RCVCB) :**
L'étude se poursuit.
- **Convention Territoriale Globale (CTG) :**
Le retour de l'étude est en cours d'élaboration.
- **Dératisation :**
La société STOP NUISIBLES a établi un devis pour la dératisation du lotissement du Peu Chevrier. Son montant s'élève à 1 441,55 €.
- **« Place du marché » : cessation d'activité :**
La cantine est de nouveau confrontée à la cessation d'activité brutale d'un fournisseur de surgelés. Des consultations sont en cours pour trouver un remplaçant.
- **Ecole :**
 - Les enfants qui n'ont pas pu participer au cross de la Saint Nicolas se verront proposer une version de rattrapage le vendredi 13 janvier.
 - Une collation fournie par la commune et distribuée par le personnel de la cantine sera proposée aux enfants de l'école tous les matins vers 10h.
 - La mise en place du sens interdit rue Gaston Pradillon semble avoir résolu le problème de stationnement au niveau de la MAM.
- **Distributeur pizzas :**
Le maire a été sollicité pour l'installation d'un distributeur automatique de pizzas fraîches si possible le long d'un grand axe de circulation. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite.
- **Donneurs de Sang :**
La prochaine collecte de sang est prévue le lundi 27 février à la salle polyvalente de 16h à 19h.
- **DDEN :**
Le maire donne connaissance d'un courrier des DDEN relatif à une demande de subvention.
- **Maison SOUPIZET :**
La maison SOUPIZET, située entre la rue George Sand et le Clos du Bourg est mise en vente.
- **Réunion publique :**
Une réunion publique aura lieu vendredi 20 janvier à 18h à la salle polyvalente. Elle sera suivie des vœux.
- **Installation d'une sophrologue :**
Une sophrologue s'installera prochainement à la Maison de Santé.
- **Repas des aînés :**
Le repas des aînés aura lieu dimanche 29 janvier à la salle polyvalente.



Prochaine réunion du Conseil Municipal : le mercredi 8 février 2023 à 18 heures 30
Séance levée à 20h30

Le Président de séance,
Alain DUBREUIL,

Le secrétaire de séance,
Sylvia DUMONTET